

**COMMUNE DE VILLY- BOCAGE**  
**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 OCTOBRE 2023**  
**N° 2023-09**

**2023-09-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 19 septembre 2023**  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2023-09-02 : Convention d'occupation de la piscine intercantonale de Villers-Bocage par l'école des Sources de Villy-Bocage**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le syndicat intercantonal de la piscine de Villers-Bocage afin de réserver ces créneaux pour l'école des Sources de Villy-Bocage.

**2023-09-03 : Noël des enfants 2023**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de valider l'organisation du Noël des enfants 2023 telle que décrite ci-après :

- Organisation d'un goûter à la salle des fêtes le vendredi 15 décembre à 16h15 pour les enfants de l'école de Villy-Bocage et les enfants de la commune de 0 à 11 ans, avec remise de cadeaux par le père Noël, suivi par le spectacle de « Petits boulots de Noël » à L'ATELIER vers 18h.
- Cette manifestation se fera sur inscription afin d'en prévoir l'organisation matérielle.
- La réservation et le financement de cette après-midi sera entièrement financé par la commune. Le coût du spectacle « Petits boulots de Noël » avec Georges Jouanne est de 736,93 € TTC. Il sera à prélever en section de fonctionnement sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- La garderie sera fermée ce jour-là et les parents assureront la charge de leurs enfants.
- L'équipe enseignante et les agents communaux sont invités à participer au goûter.

**2023-09-04 : Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de prendre acte de ce rapport.

**2023-09-05 : Remplacement de l'aire de jeux de la cour de l'école maternelle : reporté**

**2023-09-06 : Réfection de la toiture de l'école primaire : choix de l'entreprise**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir le devis de l'entreprise JUMEL SARL de Landes sur Ajon d'un montant de 53 372,18 € TTC pour la réfection de la toiture de l'école primaire, en ardoise naturelle premier choix, étant entendu que ces travaux ne seront engagés (signature du devis) que lorsque la vente du terrain communal de Fains sera effective. Le conseil autorise M. Le Maire à demander des subventions (DSIL et DETR) auprès de l'Etat pour ces travaux.

**2023-09-07 : Travaux de voirie Impasse des Vergers : reporté**

**2023-09-08 : Travaux de voirie Impasse des Préaux : reporté**

**2023-09-09 : Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : reporté**

  
Le Maire  
Jean-Luc ROUSSEL



19 OCT. 2023